



**Demande de dérogation en matière de durée de travail
dans le contexte de la crise sanitaire [RGD du 27 mars 2020]**

Document à envoyer par courriel à l'adresse : contact@itm.etat.lu

A. Information concernant l'entreprise			
Dénomination sociale :			
Nom du responsable :			
Adresse :			
Adresse email :			
Numéro de téléphone :			
Matricule :		Code Nace :	
Activité :			
Nombre total de salariés :		Délégation du personnel :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

- Services publics nécessaires au bon fonctionnement de l'État
- Secteur de la santé et des soins, y compris les activités hospitalières et les laboratoires d'analyses médicales
- Production et la distribution d'énergie et de produits pétroliers
- Secteur de l'alimentation
- Production et la distribution de l'eau
- Collecte et le traitement des eaux usées
- Enlèvement et la gestion des déchets
- Transports publics
- Services de transport, de transbordement et d'expédition de marchandises et de fret
- Systèmes d'échange, de paiement et de règlements des instruments
- Services postaux et de télécommunication
- Services de gardiennage, de sécurité, transports de fonds et de nettoyage
- Activités essentielles liées au fonctionnement du secteur financier et du secteur de l'assurance et de la réassurance

B. Information concernant la durée de travail	
Durée de travail maximale journalière :	heures de travail par jour
Durée de travail maximale hebdomadaire :	heures de travail par semaine
Date(s) ou période envisagée(s) :	
Nombre de salariés concernés :	salariés

Motivation du recours à ces dérogations dans le contexte de la crise sanitaire :

Mesures compensatrices proposées aux salariés concernés :

C. Avis de la délégation du personnel

Date :

Avis de la délégation du personnel, le cas échéant et dans la mesure du possible :

A défaut d'avis de la délégation du personnel, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire sollicite l'avis de des syndicats justifiant de la représentativité nationale générale qui, sous peine de forclusion, doivent le lui faire parvenir dans les douze heures suivant la demande.

Nom du président de la délégation ou de son délégué :

Signature :

D. Date, nom et signature du chef d'entreprise ou de son délégué

Date :

Nom :

Signature :